



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE SERVICE CIVIQUE EN ECOLE

A destination des directeurs d'école et des équipes d'école

1. Qu'est-ce que le Service Civique ?

- Un engagement volontaire d'une durée minimum de 6 mois et avec un terme au plus tard le dernier jour de l'année scolaire.
- L'accomplissement d'une mission d'intérêt général ;
- Une mission qui donne lieu au versement d'une indemnité ;
- Un **binôme de volontaires** chaque fois que possible pour le bon déroulement de la mission et en particulier lorsque la mission s'effectue devant élèves.

2. Pourquoi recruter un volontaire en service Civique ?

- Pour remplir une mission complémentaire de l'action des agents, des stagiaires : les volontaires en Service Civique interviennent en complément de l'action des agents, stagiaires, et/ou bénévoles des établissements d'accueil, sans s'y substituer ;
- Pour contribuer au développement d'activités éducatives, pédagogiques et citoyennes en lien avec les acteurs et les partenaires de l'école.

3. Quelles missions peut remplir le volontaire dans l'école ?

Les missions des volontaires seront fonction des projets et des spécificités de votre école, et choisies parmi les activités concernant la citoyenneté, l'action artistique et culturelle ou sportive, le développement durable ainsi que l'inclusion des élèves en situation de handicap :

Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;

- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD) : fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour:
 - ✓ accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - ✓ présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
 - ✓ lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - ✓ accompagner des élèves en lecture autonome.
- élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des « olympiades », comme prévu dans le plan de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.

Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets citoyens à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...);
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;

Contribuer à des actions et projets dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle et du sport

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ; accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...) ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...).

Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants, les personnels techniques et les partenaires territoriaux dans le domaine du développement durable ;
- venir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature.

Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

Description de la mission

Les volontaires pourront participer en école, collège ou lycée, en appui à l'inclusion d'élèves en situation de handicap dans l'école ou l'établissement et le cas échéant au cours des activités des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Ils pourront notamment :

- ✓ participer à l'accueil du matin ;
- ✓ faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- ✓ contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- ✓ préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information ;
- ✓ accompagner une sortie scolaire ou des déplacements liés aux projets mis en place ;
- ✓ coopérer avec les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion , et en assurant des actions de médiation ;
- ✓ coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des

activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ;

- ✓ aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap à destination des jeunes dans l'école, collège ou lycée, en leur proposant par exemple des mises en situation (parcours en fauteuil, déjeuner dans l'obscurité, etc ...) ;
- élaborer et animer des activités originales de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre de chaque année.

Le cadre de la mission

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres) ;

Les activités concernant le handicap sont menées en binômes avec un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ou en relation avec tout autre personnel titulaire.

DEVOIRS FAITS

Les volontaires en école pourront en fonction des besoins du collège voisin, participer à « devoirs faits » pour accompagner des petits groupes de collégiens volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche. Il conviendra dans ce cas qu'un emploi du temps précis soit établi conjointement par le directeur et le principal du collège. Les volontaires en école pourront en priorité intervenir avec des élèves de sixième dans le cadre du cycle 3.

4. Est-ce que le recrutement coûte quelque chose à l'école ou à la commune?

Non, la charge financière ne pèse ni sur les services académiques, ni sur les collectivités territoriales, ni sur les écoles. En revanche l'école s'engage pour la qualité de l'accueil du volontaire et à la mise en place d'un tutorat pour accompagner les jeunes volontaires dans leur mission et dans la définition de leurs projets d'avenir.

5. Comment recruter un volontaire en Service Civique ?

Il vous revient de transmettre, **par voie hiérarchique avec un avis de l'IEN**, à votre Inspecteur d'académie un projet d'offre de mission. Ce projet est établi strictement sur la base des missions proposées ci-dessus (Cf. question 3). L'offre de mission doit reprendre, **en termes identiques**, les activités proposées. L'offre de mission retenue sera diffusée sur le site de l'agence du Service Civique, <http://www.service-civique.gouv.fr/>, mais vous pourrez aussi la diffuser localement.

6. Comment sélectionner le volontaire en Service Civique ?

Le choix des volontaires sera effectué par les directeurs d'école.

7. Comment accueillir le jeune volontaire ?

Le rôle du tuteur est essentiel. Ce tuteur est le référent principal du volontaire, il est garant du bon déroulement de la mission. Il suit l'évolution du projet du jeune et réajuste les contours de la mission en fonction de ses centres d'intérêt. Il accompagne le volontaire dans son parcours d'engagement, donne un cadre et des repères de fonctionnement en vie collective. Il est aussi chargé de l'accompagner dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion professionnelle.

Il est recommandé que le bilan nominatif du volontaire en fin de mission soit réalisé avec l'appui d'un conseiller d'orientation psychologue ou de tout autre professionnel qui peut apporter un éclairage sur les projets du jeune (COP).

8. Quelles sont les ressources à la disposition du tuteur ?

- L'ASC met à disposition des tuteurs un guide à l'adresse suivante :

<http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/17d09e3c7fcd02350fd1e202cc861aed12f4aaf0.pdf>

- Pour les personnels qui assureront l'élaboration du bilan nominatif du volontaire en fin de mission, un guide est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/28a3c9c0a1917b7c65c0f2aba7711f35e106ef72.pdf>

- Les services du rectorat organiseront une formation d'une journée à l'attention des tuteurs.

9. Le volontaire est-il formé ?

Le jeune volontaire doit recevoir une formation civique et citoyenne. Cette formation civique et citoyenne comprend, de manière obligatoire :

- Un module pratique, la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) correspond au volet pratique de la formation civique et citoyenne.

- Un module théorique destiné à développer la formation citoyenne et le civisme des volontaires.

Une formation intitulée « Valeurs de la république » sera assurée par l'INSPE.

Ces deux formations, d'une journée chacune, sont obligatoires et entièrement prises en charge par le rectorat.